

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil de police qui aura lieu le **mercredi 22 février 2023 à 20h à Floreffe**

Fait à Fosses-la-Ville, le 7 février 2023

**Séance publique**

1. Prestation de serment d'un conseiller de police
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022
3. Approbation du compte 2021 par la tutelle
4. Approbation du budget 2023 par la tutelle
5. Achat d'un gilet pare-balles
6. Achat de mobilier (chaises de bureau, chaises visiteurs, armoire à rideau...)
7. Achat de huit disques durs pour les serveurs de fichiers commandés en décembre 2022
8. Achat de deux PC portables
9. Achat d'une radio Astrid pour véhicule
10. Achat de deux véhicules de type SUV pour le service Police Secours
11. Attribution du financement du service extraordinaire
12. Marché relatif à la connectivité réalisé dans le cadre de la mise en commun des serveurs (cahier des charges, conventions entre zones...) - Approbation de la procédure et des conditions
13. Marché relatif à l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Police de Fosses-la-Ville – Approbation de la procédure et du cahier des charges
14. Marché relatif au remplacement des châssis et à la création d'un accès PMR pour le Commissariat de Police de Profondeville - Approbation de la procédure et du cahier des charges
15. Adhésion aux marchés « FORCMS » et « Police fédérale »
16. Mobilité 2023/01 – publication d'un emploi d'inspecteur de police pour la section Police Judiciaire locale
17. Mobilité 2023/01 erratum – publication d'un emploi de CALog Niveau C accueil du public/employé administratif
18. Modification du cadre organique CALog – ajout d'un Niveau D – et du cadre opérationnel – ajout d'un INPP adjoint du Directeur des Opérations
19. Recrutement d'une technicienne de surface pour un contrat de remplacement à raison de 19h/semaine

**Huis clos**

20. Mise à la pension d'un inspecteur de police de la section Police Judiciaire locale à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2023
21. Pension temporaire pour cause d'inaptitude physique pour une durée de deux ans d'un inspecteur de police de la section Police Judiciaire locale à partir du 1<sup>er</sup> février 2023
22. Prolongation de la pension temporaire pour cause d'inaptitude physique pour une durée de treize mois d'un inspecteur de police de la section Police Judiciaire locale à partir du 1<sup>er</sup> février 2023

Par le Collège de Police,

Le Chef de Corps,

L. BRUNOTTI  




Le Président du Collège  
et du Conseil,  
Y. DELFORGE

